



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 MARS 2024

Présidence M. le Président Guillaume DERIAZ

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le Rapport municipal N° 51/2024, « Réponse au postulat de M. Simon Schülé – Projet « Village solidaire » en collaboration avec Pro Senectute » adopté en séance de Municipalité du 12 février 2024;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

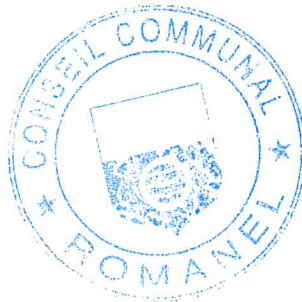
Décide

de prendre acte de la réponse au postulat déposé par Monsieur Simon Schulé, Conseiller communal concernant le Projet « Village solidaire » en collaboration avec Pro Senectute

Ainsi délibéré en séance du 21 mars 2024.

Le Président :


Guillaume DERIAZ



La Secrétaire :


Manuela KAUFMANN

Avis affiché le 26 mars 2024